

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2021 - Délibération n° 2021/06/04

Objet : PROPOSITION DE SIGNATURE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DE TERRAINS (CONCESSION AGRICOLE) SUR LES ZONES HUMIDES D'ARPEIX

L'an deux mille vingt et un, le 25 juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 18 juin 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : BOUDEAU Philippe – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – FINI Alain – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – GAUTIER Laurent – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – WEIMANN Véronique – CLOCHON Bruno – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – MEYER Christian – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – POITOU Delphine – LAINE Joël – DERIEUX Nicolas – DEFEMME Catherine – CANFORA Carmine – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : COTICHE Thierry – VELLEINE-DEMAY Corinne – DUBOUIS Sandrine – RIGAUD Régis – SUCHAUD Michelle – BENABDELMALEK Clément – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – BOURDEIX Dominique – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre.

Pouvoirs (Cf. loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 permettant à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. M. COTICHE Thierry donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe
2. Mme VELLEINE-DEMAY donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
4. Mme SUCHAUD Michelle donne pouvoir à M. SIMON-CHAUTEMPS Franck
5. M. BENABDELMALEK Clément donne pouvoir à Mme LAGRAVE Annick
6. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à M. LAINE Joël
7. M. FERRAND Marc donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain
8. M. BOURDEIX Dominique donne pouvoir à M. ROYERE Joël
9. M. GRENOUILLET Jean-Yves donne pouvoir à Mme LAPORTE Martine
10. M. CALOMINE Alain donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine
11. M. LAGRANGE Serge donne pouvoir à M. MAGOUTIER Gérard
12. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry
13. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry

Suppléances : Mme WEIMANN Véronique remplace M. VALLAEYS Gaël – M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick.

Secrétaire de séance : Mme POITOU Delphine.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	38	51			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
51					

Vu la propriété foncière de la Communauté de communes des parcelles D n° 242, 243, 244, 245, 257, 258, 259, 261, 262, 266, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286 et 287 situées sur la commune de Royère-de-Vassivière.

Vu que ces terrains relèvent du régime forestier, définit par les articles L. 211-1 à L. 215-3 du code forestier.

Vu les préconisations du plan de gestion simplifié réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine en 2017 dans le cadre du réseau zones humides.

Vu la délibération n°2019/05/06 du Conseil communautaire du 23/05/2019 relative à la mise en œuvre d'une partie de la phase 3 du CTMA Sources en actions.

Vu le projet de la Communauté de communes de mettre en place deux parcs clôturés d'environ 2,5 ha chacun sur le site d'Arpeix dans le cadre de la phase 3 du CTMA Sources en actions, grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Conseil Départemental de la Creuse.

Vu l'objectif écologique recherché : restaurer des milieux ouverts d'intérêt patrimoniaux par la remise place d'un pâturage extensif ovin et/ou bovin.

Vu que l'un des futurs parcs clôturés est accolé à des terrains agricoles exploités et que l'autre est isolé.

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Suite à la parution d'une annonce portant sur la recherche de candidats pour la signature d'une concession agricoles, les candidats intéressés sont les suivants :

- M. Pierre-François LECLERE éleveur bovin, domicilié à Bouffanges 23460 Saint-Marc-à-Loubaud, intérêt pour le parc ouest uniquement car il est mitoyen aux parcelles qu'il exploite déjà.
- M. Anthony BUYS, éleveur ovin, domicilié à Roudersas 23460 Royère-de-Vassivière, intérêt pour le parc est uniquement car il est proche de terrains qu'il exploite.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Valide le projet d'autorisation d'occupation de terrains annexée à la présente délibération.
- Autorise le Président à signer une concession de pâturage à titre gratuit pour les parcelles : D 242, 243, 244, 245, 257, 258, 259, 261, 262 et 266 avec M. Pierre-François LECLERE et l'Office National des Forêts.
- Autorise le Président à signer une concession de pâturage à titre gratuit pour les parcelles : D 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287 avec M. Anthony BUYS et l'Office National des Forêts.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.